

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1<sup>re</sup> page: 5 fr. la ligne; 2<sup>e</sup> page: 3 fr. la ligne  
Abonnements et annonces payés d'avance

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements: Tunisie et Constantine: Un an  
10 fr.; France et Etranger: 12 fr.

Les Réformes Tunisiennes

## Le Grand Conseil et le Conseil d'arbitrage

Je désirerais apporter quelques précisions sur la nouvelle constitution tunisienne dont j'ai à plusieurs reprises entretenu les lecteurs des « Annales coloniales » ainsi, d'ailleurs, que mon distingué collègue et ami, Ernest Haudos.

Le Grand Conseil de la Tunisie est, aujourd'hui, constitué au complet et s'est réuni pour la première fois le 12 décembre sous la présidence du Résident Général, qui en a exposé le but et précisé le rôle dans un remarquable discours.

Cette réforme, due à l'esprit libéral de M. Lucien Saint, et dont les *Annales Coloniales* ont parlé à plusieurs reprises constitue une incontestable amélioration, au regard du régime précédent.

Les indigènes auront désormais une représentation élue. On peut trouver qu'elle n'a été accordée qu'avec d'innombrables précautions, que les mandataires des indigènes ne sont élus qu'au 4<sup>e</sup> degré, qu'on s'est montré infiniment plus large en Algérie et que cette dernière ne s'en trouve pas mal, puisque l'entente la plus complète existe, en somme, dans toutes les assemblées, entre élus français et indigènes. On peut souhaiter que les Tunisiens instruits, avocats, médecins, pharmaciens, fonctionnaires, etc, que les « intellectuels », en un mot, obtiennent de M. Lucien Saint un représentant au Grand Conseil à élire directement par eux-mêmes.

Ce fait essentiel demeure: hier, les indigènes n'étaient défendus que par des délégués du pouvoir. Aujourd'hui, ils le sont par des hommes qu'ils choisissent eux-mêmes, indéniable progrès sur le passé, progrès qui, avec le temps, sera certainement amélioré.

Les citoyens français auront au Grand Conseil la grande majorité. La prépondérance française y est assurée. Les élus des Français sont les 3/5; ceux des indigènes ont donc les 2/5. Les élus français le sont au suffrage universel, et, pour le commerce, l'agriculture, les mines, au suffrage restreint. Il est à craindre qu'ils ne fassent pas longtemps bon ménage. Il n'y aura alors qu'à faire désigner les mandataires des grands intérêts économiques de la Tunisie, directement par les commerçants, les industriels, les agriculteurs. C'est le régime ancien. On l'a critiqué. Je le préfère au système actuel.

Ceux-là mêmes qui ont mené campagne contre l'ancien mode de représentation, par l'élection directe, du commerce et de l'agriculture, le préféreraient certainement au nouveau mode de représentation. Ce qu'ils voulaient surtout, c'était la suppression de tout compartimentage, de toute représentation à part des agriculteurs et des commerçants. Mais ils ne pouvaient sérieusement prétendre obtenir tout de suite ce que l'Algérie française, bientôt vieille d'un siècle, est dans l'impossibilité de réaliser elle-même à l'heure actuelle, la masse des colons (qui présente des superficies et des intérêts énormes, au point de vue économique) refusant très nettement d'adhérer à tout régime qui ne leur maintiendrait pas leur représentation spéciale.

Il eût donc été plus simple de maintenir pour le commerce, l'agriculture et les mines, l'élection directe; chacun doit le comprendre aujourd'hui.

L'assemblée commune, c'est à dire délibérant en commun, la publicité des séances, avec l'attribution au Grand Conseil des mêmes droits financiers qu'aux délégations algériennes, auraient peut être fait accepter plus aisément la réforme par ceux-là mêmes qui critiquaient l'ancienne Conférence consultative et qui demandaient sa transformation profonde.

Ce qui est différé, au reste, n'est pas perdu.

M. Lucien Saint, je le sais, veut arriver rapidement à l'assemblée franco-indigène. Il y parviendra et si quelques retouches à ses décrets lui paraissent nécessaires à l'usage, il sera le premier à les proposer et à les réaliser.

Je note, en terminant, que sa formule, relative au deuxième Conseil, est de nature à rallier tout le monde.

Il se composera de 7 à 8 membres dont cinq élus français, cinq indigènes et 7 à 8 hauts fonctionnaires français.

Il s'appelle le Conseil d'arbitrage. Il recevra, pour le moment, la mission d'arbitrer les différences d'appréciation et de vote qui pourront se produire entre la section française et la section indigène du Grand Conseil.

Mais, avant peu, c'est fatal, le Grand Conseil sera l'assemblée commune. Ses délibérations, une fois prises, il n'y aura plus lieu à arbitrage. Il n'y aura plus lieu qu'à l'examen et, le cas échéant, ce sera très rare, au rejet par la deuxième assemblée.

Ce jour-là, elle prendra, comme en Algérie, le nom de Conseil supérieur.

La réforme de M. Lucien Saint constitue, en somme, un louable effort de conciliation et de progrès. Elle a été bien accueillie par la masse indigène. Elle n'est d'ailleurs pas le dernier mot de la France en Tunisie.

Emile MORINAUD,

Député-maire de Constantine

Les phosphates marocains

Que projette le Maréchal?

Le gouvernement marocain, reconnaissant peut-être un peu tard, les mérites de l'exploitation directe des phosphates par des agents de l'Etat, projette-t-il de traiter avec la Cie de Gafsa?

On annonce en effet de Casablanca l'arrivée dans cette ville de M. Pellé, directeur général de la Cie de Gafsa à Paris qui s'est rendu sur les gisements en compagnie de M. Beaugé, directeur de l'exploitation des phosphates Marocains.

Il ne nous paraît pas possible que le gouvernement marocain puisse traiter avec la seule compagnie de Gafsa si son intention est bien d'en concéder l'exploitation à une entreprise privée. Il y a d'autres exploitations françaises en Tunisie et en Algérie qui doivent être appelées au même titre que Gafsa à concourir pour l'exploitation des phosphates du Maghreb.

Mais le mieux, à notre avis, serait de constituer un consortium des grandes sociétés françaises pour ne pas ruiner les exploitations existantes ou celles à créer car le Maroc avec ses chemins de fer et ses gisements peu éloignés de la mer 120 à 150 kilomètres des ports de Casablanca et Feddalab pourrait porter un coup funeste à toutes les exploitations de l'Afrique du Nord le jour où ses installations seront prêtes à exploiter à grand rendement.

Il semble bien que le Maroc n'ait pas à ce sujet des intentions très pures car de l'aveu même de ses journalistes officiels il construit ses chemins de fer en ligne droite, sans s'occuper d'autre chose que d'arriver vite au but par le plus court chemin, délaissant même des plaines fertiles qu'un détour de quelques kilomètres aurait avantage à rendre plus prospères encore.

Pour desservir celles-ci on emploiera la voie actuelle de 60 qui disparaîtra des grandes artères au fur et à mesure de l'avancement de la voie normale.

Nos dirigeants tunisiens et algériens agiraient donc très sagement en se mettant en relations avec le Maroc pour connaître ses intentions et au besoin parer la menace autrement sérieuse que le djebel Onk dont souffriraient toutes les exploitations phosphatées ou d'importants capitaux se chiffrant par des dizaines et dizaines de millions sont engagés.

Caveant Consules.

## L'Indemnité des cheminots

ALGÉRIENS

Quelques personnes ayant demandé à M. Marchis, maire et délégué financier de Bône, de préciser quelle avait été la décision prise par les délégations financières en réunion plénière relativement à la demande formée par les cheminots en vue d'obtenir l'indemnité algérienne, voici sa réponse:

Prenant en considération les votes successivement émis par les délégations séparées et les desiderata à lui exposés

par les représentants des cheminots, le Gouverneur Général demande aux délégations de remplacer l'indemnité de résidence par: 1<sup>o</sup> une somme fixe de 350 francs à attribuer à tous les membres du personnel des chemins de fer algériens et 2<sup>o</sup> une autre somme équivalente à 5 pour cent du traitement.

Devant la délégation des non-colons, qui avait accepté ma proposition à l'unanimité, j'avais demandé que cette somme de 350 francs fut élevée à 450 francs pour tout le personnel dont le traitement était inférieur à dix mille francs.

Mais cette proposition ne fut pas accueillie favorablement par les délégations en réunion plénière et ce fut celle du Gouverneur, qui fut votée dans les termes où elle était présentée.

Par suite de cette décision les cheminots auront en sus de leur traitement: l'indemnité de cherté de vie qui est de 720 francs, les 350 en question et 5 pour cent de leur traitement.

Ainsi un cheminot dont le traitement est de cinq mille francs touchera à partir du premier janvier 1923: 5.000 plus 720 plus 350 plus 250 soit 6320 francs.

Or, comme les représentants des cheminots avaient demandé qu'il fut accordé à leurs mandants 15 pour cent au lieu de 25 pour cent de l'indemnité algérienne, on voit de suite que jusqu'au traitement de 8.000 francs par an, il est donné entière satisfaction et même au delà puisque le 15 pour cent de la somme de 8.000 francs ne forme que 1.200 francs.

Ce que le Gouverneur a eu particulièrement en vue, ce sont les petits traitements qu'il a non seulement maintenus dans leur intégralité mais encore élevés par la combinaison qu'il a soumise aux délégations.

Quant aux traitements supérieurs à 8.000 francs, bien qu'ils ne soient pas aussi favorisés que les petits traitements ils ont été aussi augmentés car les 350 francs en question balancent à peu de chose près l'indemnité de résidence et leurs titulaires vont toucher en plus 5 pour cent.

Enfin je dois ajouter en terminant que le Gouverneur Général nous a donné l'assurance que dès que les finances de la colonie le permettraient, il examinerait à nouveau avec sa bienveillance habituelle la situation du personnel des chemins de fer de l'Etat.

F. MARCHIS,

Veut-on savoir maintenant ce que touche un cheminot à 5.000, célibataire ou marié sans enfant, sur notre terre bénie de Tunisie et un cheminot à 8.000 fr.?

|                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| Cheminot algérien à 5000 fr. ci. | 5000,00 |
| Indemnité de cherté de vivres.   | 720,00  |
| Indemnité fixe                   | 350,00  |
| Indemnité 5 % du traitement.     | 250,00  |
| Total.                           | 6320,00 |

|                        |         |
|------------------------|---------|
| Cheminot tunisien, ci. | 5000,00 |
| Tiers tunisien         | 1666,65 |
| Cherté des vivres.     | 720,00  |
| Total.                 | 7386,65 |

Différence: en plus pour le tunisien. 1066,65

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| Cheminot algérien à 8.000 fr. | 8000,00 |
| Indemnité algérienne.         | 350,00  |
| Indemnité de 5% du traitement | 400,00  |
| » de cherté de vivres         | 720,00  |
| Total.                        | 9470,00 |

|                    |          |
|--------------------|----------|
| Cheminot tunisien. | 8000,00  |
| Tiers tunisien.    | 2666,55  |
| Cherté de vivres.  | 720,00   |
| Total.             | 11386,55 |

Différence en plus: 1916,65

Comment veut-on arriver à diminuer les frais d'exploitation et les tarifs avec des traitements pareils? Nous ne demandons pas, que les cheminots le sachent bien, qu'on leur enlève un centime mais nous exigeons qu'ils fassent dix heures de travail comme ils les faisaient jusqu'en 1919, jour où le malheureux vieillard qui présidait aux destinées du protectorat se laissa arracher par la peur ces 8 heures qui nous conduisent à la ruine et à l'abîme car c'est de la journée de 8 heures que nous viennent tous nos maux, de notre détresse financière qui ira en s'accroissant si on n'avait le courage de revenir à la journée de dix heures.

## Le Grand Conseil a fermé ses portes

Espérons qu'on n'y reverra plus des malotrus.

Le Grand Conseil a liquidé sa première session — et dernière, il faut l'espérer — avec sa composition primitive.

M. le Résident général n'a du reste pas caché son sentiment puisqu'il a dit « qu'il y apporterait des retouches » celles-ci ne pouvant que viser les délégués des intérêts économiques qui doivent être élus par un collège spécial, s'il on veut, mais élus « au suffrage universel direct » et non au second degré.

Donc, le Grand Conseil a fermé ses portes après avoir accompli une besogne utile, assurément, mais qui aurait pu l'être davantage sans la contrainte qui pesait sur certains de ses membres du fait de la présence du Résident général qui n'a pas vu sans appréhension quelques-uns des beaux projets de l'administration jetés par terre car ils allaient trop contre le sentiment public pour être acceptés même par des hommes de gouvernement.

Notre ami Antoine Gaudiani, président de la Commission des finances, en fait le grand dispensateur des crédits, y est allé de quelques heureuses suggestions, ses collègues n'ont pas voulu demeurer en reste et finalement dix millions sont restés sur le carreau.

Il y en aurait eu plus si le désir — compréhensible — pour un début — de ne pas trop épouvanter le Résident général par leur audace extrême ne les avait retenus.

Notre budget des dépenses de 1922 s'étant élevé à 240 millions, en chiffres ronds, celui de 1923 atteindra 260 à 270 millions avec les majorations intermédiaires 275 millions, un joli chiffre, si on le compare aux 50 petits millions des premières années du protectorat.

Devant cette course à l'assaut de nos pauvres porte-monnaie dégrainés qu'allions-nous devenir? Que devra faire le pauvre peuple, tel ce malheureux père de treize enfants d'El Aroussa, pour donner à manger à sa marmaille? Ne fera-t-on rien pour lui?

La grande assemblée a fait un effort méritoire dont on lui sait gré. Elle aurait dû aller plus avant et de gré ou de force mettre à mal encore quelques petits millions pour arriver à limiter au superflu le rehaussement des impôts et pousser l'administration à se débarrasser des parasites, mâles ou femelles, qui encombrant et grignotent sans vergogne et sans scrupule une tranche importante du budget: pousser l'administration à trouver des ressources qui n'atteignent pas toujours le contribuable qui vit au jour le jour alors que les grandes sociétés qui réalisent des bénéfices à millions trouvent le moyen d'échapper aux griffes du fisc.



## La Douane et les nouveaux impôts

Il est entendu que le Grand Conseil a relevé les droits de douane mais ce relèvement pouvait-il avoir lieu avant l'apparition du « Journal Officiel Tunisien » qui porte bien la date du 30 décembre mais n'est réellement sorti de l'imprimerie Rapide que le 6 janvier comme il a été constaté par un d'huissier.

Il n'est pas douteux que les tribunaux appelés à connaître des multiples protestations qui ont surgi du fait des prétentions de la douane ne pourront que donner gain de cause aux réclamants. Nous prétendons même que toute marchandise arrivée à Tunis jusqu'au 5 janvier à minuit doit être traitée suivant l'ancien tarif qu'elle soit ou non dédouanée.

Et qu'importe ce retard de quelques jours pour les finances tunisiennes quand on jongle avec les millions?

Il y a là une question de bonne foi et d'équité qui n'échappera à personne et encore moins à l'honorable directeur général des finances qui donnera certai-

nement des ordres pour que la douane agisse comme autrefois lors de certains relèvements.

Nous avons assez d'histoires comme cela sur les bras, ne nous en mettons donc pas inutilement de nouvelles qui ne seraient pas à notre avantage.

Pour quelques milliers de francs de moins nous perdons le bénéfice de notre bonne renommée?

M. Crancier ne le pensera sûrement pas et M. le Résident général avec lui.

## Echos & Nouvelles

A la Résidence Générale

M. le commandant Courtot, chef du cabinet militaire à la Résidence générale est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel, ce qui permet de présager son départ prochain de la Maison de France où il sera vivement regretté.

Installation de M. Fabiani

Lundi matin à la Première Chambre du Tribunal Civil, et en présence de tous les magistrats et d'une grande partie du Barreau, a prêté serment M. Fabiani, nommé substitut du Procureur de la République à Tunis.

Il a été félicité, à l'issue de cette cérémonie, par de nombreux magistrats et avocats.

Nous joignons, à l'occasion de cette installation, nos compliments les plus sincères.

Dans le Ouissam Alaouite

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. Clapier, le très actif commissaire spécial des ports et chemins de fer, dont les arrestations sensationnelles ne se comptent plus, vient de recevoir la rosette d'officier du Ouissam Alaouite.

Qu'il la porte avec joie et bonheur et trouve ici nos plus sincères félicitations.

Pour une représentation indigène au parlement

On parle beaucoup, en ce moment, en Algérie, des démarches des indigènes en vue d'obtenir des représentants à la Chambre des députés et au Sénat.

Il nous paraît difficile de leur donner satisfaction à moins de les naturaliser en bloc comme on le fit pour les juifs en 1871, mais de la naturalisation, beaucoup d'entre eux, tout en étant Français de cœur et d'âme, n'en veulent pas parce qu'il leur faudrait renoncer à leur statut personnel.

Que faire alors?

Tout simplement, octroyer aux indigènes, la représentation qu'ils demandent mais ne pourront être élus que des citoyens français: indigènes naturalisés, français, français de race ou naturalisés, tout comme ils élisent des conseillers municipaux, voire généraux, choisis hors de l'élément indigène mais qui figurent dans les assemblées au titre indigène. M. L'admiral, le brillant avocat à la cour d'appel d'Alger n'a-t-il pas représenté longtemps les indigènes au conseil municipal de cette ville.

Pas de réception à la Résidence générale le Jour de l'An

Il y a des compatriotes, et même des étrangers, surtout dans l'élément féminin, qui raffolent des réceptions à la Résidence générale et pour rien au monde n'en manqueraient une seule. C'est si agréable de voir son nom imprimé le lendemain dans les colonnes des journaux et puis cela donne l'illusion des grandeurs, cela permet d'arborer de fraîches toilettes, pas toujours du meilleur goût, de montrer de jolies épaules, celles qui en ont naturellement de jolies, une belle gorge, un frac orné d'une rosette du Nichan grosse comme une pièce de cent sous, au temps jadis où il y en avait et de goûter aux « délicatesses » d'un buffet, toujours abondamment garni, style consacré.

Aussi, grande fut la déception de ces amateurs de réceptions officielles qui avaient préparé dès la veille ou l'avant-veille, si ce n'est huit jours avant, les costumes et toilettes de cérémonies en lisant le laconique communiqué qui faisait écrouler les beaux projets.

Après votre repas, buvez un

Rhum CHAUVET

Pas de réception le jour de l'an à la Résidence! M. le Ministre a-t-il songé aux « ennuis » qu'il allait provoquer dans certains ménages!

Ah! malheur de malheur! Ce sont des plaisanteries qui ne sont pas de jeu; on prévient son monde deux ou trois jours avant car une réception donne toujours lieu à des achats divers soit d'une paire de gants, des bas de soie, un chapeau, des bottines vernies ou autres robes de satin ou de crêpe de chine et aux prix où sont ces articles, c'est tout de suite un trou sérieux dans le budget familial qu'il faudra combler par des moyens de fortune divers suivant qu'il s'agisse de telle ou telle maîtresse de maison.

Pour les débrouillardes, cela n'a pas d'importance, mais les autres!

Ah! mais non, mais non, M. le ministre, position oblige! Vous devez une réception... pour les dépenses faites.

On ne file pas ainsi en douceur en croisière à l'île enchantée surtout quand les prévisions barométriques prévoient la baisse et la bourrasque et une mer déchainée.

A la Chambre mixte du centre La Chambre Mixte du Centre, dans sa séance du 4 janvier courant, a composé comme suit son Bureau pour l'année 1923: MM. Gouttlenoire, président; Mathieu et Diacono, vice-présidents; Clabé, secrétaire; Vassalo, trésorier.

Pour un ministère de l'Afrique du Nord M. Archimbaud, rapporteur du budget des colonies, a repris, à la Chambre le projet de constitution d'un grand ministère de la France extérieure, qui comprendrait le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et les pays à mandat.

Le vœu du député Archimbaud sera-t-il, comme ses devanciers, un vœu platonique ou bien M. Poincaré cédera-t-il aux suggestions du député de la Drôme?

Aujourd'hui, plus que jamais, l'unité de vues s'impose dans la direction de cet immense territoire qui s'étend de Casablanca à Gabès, séparé par des barrières fictives.

Une même unité de commandement et de vues doit présider à leurs destinées, voilà pourquoi nous repoussons avec énergie tout projet qui voudrait nous rendre tributaires d'un gouverneur général résidant à Alger qui proposent les Algérois.

Un gouverneur général à Alger? Ah! mais non, jamais de la vie!

Un ministre de l'Afrique du Nord à Paris? Oui, c'est ce qu'il nous faut.

Dans la magistrature M. Hébras de la Grange, juge d'instruction au tribunal de Sousse est nommé procureur de la République à Mascara; M. Cornet, juge de paix au Kef est nommé juge suppléant au tribunal civil de Tunis.

Sincères félicitations.

Au Sfax-Gafsa On annonce que M. Tronchère, directeur du chemin de fer de Gafsa vient de

quitter cette compagnie à laquelle il appartenait depuis dix-sept ans pour aller, dit-on, au Maroc.

Il est remplacé par M. Durandau, ancien directeur du chemin de fer de Biskra à Touggourt et embranchements qui vient d'être racheté par l'Algérie et est incorporé au réseau des chemins de fer algériens de l'Etat.

M. Durandau appartenait au Sfax-Gafsa depuis six mois en qualité de sous-directeur.

Nous lui adressons nos meilleurs compliments.

Les chemins de fer algériens L'Algérie ayant successivement racheté l'Est-Algérien, le B.-G. algérien, l'Ouest algérien, le P. L. M. algérien et enfin le Biskra-Touggourt a gardé pour les chemins de fer de l'Etat algérien l'exploitation de toutes les lignes à l'Est d'Alger et confié à la grande compagnie du P. L. M. toutes celles à l'Ouest jusqu'au Maroc à l'exception du réseau sud-oranais et dans un avenir prochain nul doute que le P. L. M. n'englobe la ligne d'Oudjda à Casablanca.

Nous avons eu quelques années avant la guerre un express qui venait une fois par semaine directement d'Alger à Tunis peut-être verrons-nous un jour l'express de Casablanca-Alger-Tunis. Pourquoi pas?

En attendant les chemins de fer algériens de l'Etat viennent de prendre possession de la ligne de Constantine à Philippeville qui était encore exploitée par le P. L. M.

A la « Tunisie Française » La « Tunisie Française » a reproduit notre écho sur « Malivin parti pour la Syrie... merci à elle.

Mais c'est en vain que nous avons cherché la « Petite Tunisie ».

Un oubli, sans doute, n'est-ce pas, cher confrère?

Les 14 merveilles de la Corse Notre compatriote M. de Chabannes qui a parcouru la Corse en tous sens en mars et juin derniers a donné à « L'Automobile Club du Rhone » un 2ème article où il vante les merveilles de l'île de beauté et son admiration pour ce beau pays.

A son avis ces merveilles peuvent se classer ainsi par ordre de mérite:

- 1.. Golfe de Porto et Calanche de Piana..
2.. Cirque et aiguilles de Bavella;
3.. Défilé de la Scala de Santa Régina.
4.. Golfe d'Ajaaccio.
5.. Bonifacio et ses grottes.
6.. Descente du col de Prato sur Morosaglia..
7.. Georges de l'Inzecca,
8.. Kyrie Eleison à Ghisoni.
9.. Abîmes de la Spélunca;
10.. Forêt de Vizzanova,
11. Corte et les Vallées de la Restoni et du Tavignano,

- 12. Evisa et la forêt d'Aitone;
13. Le tour du Cap-Corse et la grotte du Brandu.
14. Les gorges de l'Asco.
Le grand obstacle, à son avis, le seul obstacle au développement du tourisme en Corse est la traversée qui est Nice comme de Marseille, se fait exclusivement de nuit.
La meilleure saison, pour bien voir, la Corse dans son beau, est le commencement de mai: le temps y est alors généralement favorable et stable, la mer calme, le maquis en fleur, et embaumant les cols ouverts, les sommets encore blancs de neige et la chaleur supportable.

Au Journal de Tunis Notre ami François Portelli, président du syndicat du Djebel Trozza et directeur du Journal de Tunis qui était allé passer quelques semaines à la mine du Trozza est rentré mardi soir à Tunis après un excellent voyage.

Energie Electrique du Sud-Ouest Emission d'obligations à 6 1/2 pour cent nets d'impôts présents et futurs. Prix: 490 frs.

On souscrit sans frais à la Banque de Tunisie

Nécrologie — M. Moequers, frère de l'ingénieur de la Cie du Bône-Guelma, décédé à Paris.

— M. Simoni, frère du drogman à la Résidence générale, décédé en son domicile à Tunis, rue d'Italie.

— M. le colonel Rebillat, ancien attaché à la Résidence générale.

Nous prions les familles d'agréer nos vives et sincères condoléances.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le vendredi 12 janvier 1923, à 10 heures du matin, il sera procédé au bureau des Habous à Téboursba, à la location, par voie d'enchères publiques de:

1. Une parcelle de l'hécherir Sidi Salem El-Tebassi, habous du marabout du même nom, d'une contenance de 151 hectares, 52 ares, 75 centiares renfermant une montagne et devant être utilisée pour le pacage et l'habitation, pour une période commençant en janvier 1923 et finissant le 15 septembre 1923.

Mise à prix: 1.500 francs pour la dite durée.

2. Une boutique sise dans la dite propriété devant du même habous, pour une période de quatre années à partir de janvier 1923. Mise à prix: 140 francs par an.

La Côte du Soleil Korbous

Etablissement Thermal sous la Direction d'un médecin. — Masseur diplômés expérimentés. Les Hôtels sont exploités par la compagnie, avec des prix de pension de 25 frs par jour l'Hôtel des Thèmes 20 frs. à l'Hôtel des Sources comprenant chambre, petit déjeuner du matin, déjeuner et dîner (vin non compris). Un restaurant caïchir est installé à Korbous. Location de villas et d'appartements. Transports automobiles en auto-car-Maison Berliet, Avenue de Carthage. Départ à 8 h. du matin. Retour à Tunis à 18 h 1/2

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. Comptoir Général des Produits Lubrifiants. Av. J.-Ferry - Tunis

PHARMACIE BLOCH

4. Avenue de France, et rue Al-Djazira Léon BLOCH Fils Pharmacien de 1re classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger Téléphone 553

Aux Armes et Munitions de France TAIEB ELLAMTI

Sousse - 16, Rue de Paris 16 - Sousse

Fusils à bague et percussion centrale, Hammerless (modèles de luxe et ordinaires), révolvers en tous genres et tous calibres, carabines Flémbech, tumbes, douilles, accessoires de chasse, cartouche Flobert, etc., etc. Vente de poudre. La plus importante maison du Sahel.

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE 22, rue de Russie - TUNIS Dépôt de Machines Agricoles 41, Rue Al-Djazira

Fabrique de Lits

en tous genres et de tous systèmes (Maison Française) Expédition à l'Intérieur

V. LELLOUCHE & Cie MAGASIN: 16, Rue Bab Souika, 16 -- TUNIS Téléphone: 9.41

Le lait concentré suisse est le plus riche en crème. C'est le plus cher mais le meilleur. Dépositaires: 3 rue des Belges - Tunis

EXCELSIOR le seul illustré quotidien français paraissant sur 6 ou 8 pages et donnant par le texte et l'image tous les événements du monde entier, a réduit le prix de ses abonnements. La collection d'EXCELSIOR constitue une documentation photographique de 1er ordre.

Maisons Recommandées

TUNISIA-PALACE 1er ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées coloniales - Boccara et Nizard - Gros et Demi-Gros - Expédition à l'Intérieur - 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Grand Hôtel de France - Annexes: Buffet de la Gare et Hôtel du Centre - L. de Lacroix, propriétaire - Sousse (Tunisie).

Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes - A Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste - Tunis.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia -- Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

Entreprise Générale des Travaux Electriques E. A. Minaud et Fils, ancien Auctourier et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis - réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques - Rébobinage - Enroulement.

Les GALERIES PARISIENNES Alphonse L. Licari, pp. 1, Place Pichon - Sousse - Gilepeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1eres marques connues - Atelier de Modes - Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis - Brani frères et Cie, pp. 23.

Pharmacie Scemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis - Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guénod - Ire Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoua - Tunis.

Mercerie Parisienne. - Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. - Hautes nouveautés. - Seul Dépôt du gant « Perrin », des parapluies « Revel » et parfumerie « Arys ». - Fournitures complètes pour couturières et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers - PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

SEMPRE AVANTI - Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Sousse Tunisie - Concommissions de premier choix - Liqueurs d marque.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI H. 17, Avenue de France - Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Grand Hôtel de France - Sfax - 1er ordre - propriétaire - Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Droguerie de la Poste. - S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. - Produits photographiques, produits chimiques etc.

MANSOUR BEN GEMAA - Shyp Changler - Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie - Maison fondée en 1900

MAURICE AZERM 11, 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis - Télégr. AZERM Tunis - Téléph. 8.48 - Quincailerie - Ferronnerie - art. de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

Importation-Exportation de tous produits - Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Sousse Tunisie - Adresse télégr.: Mohamed Ellamti - Sousse.

JAMAIS rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz MAUD

Le Gérant: E. LUMEROSO Imp. de la Renaissance 11 r. Al-Djazira - Tunis

SEMPRE AVANTI - Dépôt de Vins de Tunisie - Sirops - Liqueurs et Limonades - GROS ET DÉTAIL - GIUSEPPE BUX 12, Avenue Kranz, 12 SOUSSE - Service à domicile - Expéditions à l'Intérieur - VÊTEMENTS J. BELL 6, Rue d'Italie, TUNIS - Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance - Le meilleur marché de tout TUNIS

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle « LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs. SIEGE SOCIAL: 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Lafitte - Paris S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICLI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4 79 Agent Général et Inspecteur de la Cie

Cie Générale Transatlantique Services Maritimes de la Méditerranée AGENCE DE TUNIS Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN DÉPÔT: Rue de Turquie (Port) BUREAU: 22, Rue Es-Sadikia Téléph.: Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hamman-Lif

Banque Franco-Tunisienne de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache - Paquebots - Poste Français AGENCE DE TUNIS Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger. L'Agent principal: Casimir PÉDELUPÉ.

GDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS Liqueurs de premier choix - Vins en gros Spécialité d'Amer et de Fernet Liari Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

RESTAURANT DU JAPON - G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires - 7, Rue Amilcar - TUNIS - Service à la Carte - Repas sur commande - Vraie Cuisine italienne - Spécialité de Ravioli et Cassate - Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite Procédés et brevets A. NOBEL PELLETT César, Agent DEPOSITAIRE A TUNIS: 3, Rue de Vesoul, 3 Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. Téléph. 1.39 - Adresse Télégr.: PELLET P - Tunis

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie Société Anonyme au Capital de 125.000.000 Siège Social: ALGER - Siège Central: PARIS Succursale de TUNIS: 13, Avenue de France Agences de Tunisie: Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.

L'Huile qui graisse le plus «- Vacuum Mobiloil -» Marque «GARGOYLE» Maison A. MODIGLIANI Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie 5, Rue Saint-Charles - TUNIS Télégr. Import-Tunis Téléphone: 0.74

Société Générale POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE Société Anonyme fondée en 1874 au Capital: 500.000.000 Siège Social à Paris: 54 et 56 Rue de Provence Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAK Principales opérations Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et recouvrements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial « Assurances » (17ème ANNEE) 28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.06

Vous qui désirez vendre: Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office. L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches. Nos «PETITES ANNONCES» rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & Cie (R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix) 99, Rue de Portugal - TUNIS Machines Agricoles et Industrielles des Premières Marques TRACTEURS & MOTO - CHARRUES Catalogues et Références Franco sur demande

Banque de Tunisie Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAK Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque. Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées Fil de fer à fourrage 13-14-15 BUREAUX: 8, Rue Es-Sadikia Entrepôt: Rue de Portugal prolongée - TUNIS Tél. 1.9